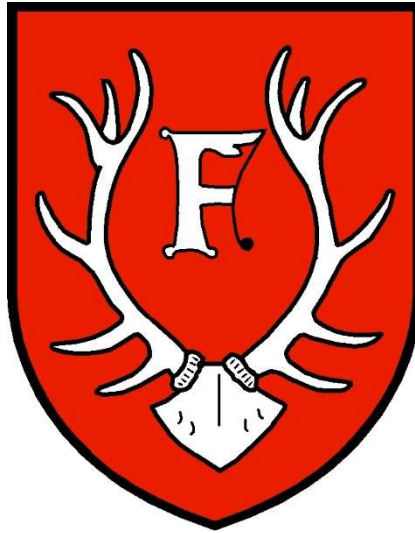


COMMUNE DE FOREL (LAVAUX)



Préavis municipal n° 1-2024

Comptes communaux 2023

2^{ème} partie

Commune de Forel (Lavaux)
Route de Vevey 1 – Case postale 52 – 1072 Forel (Lavaux)
Tél. : 021 781 17 17 - www.forel.ch

TABLE DES MATIERES

1. Exercice 2023.....	3
2. Analyse rétrospective de la Commune.....	7
2.1 Présentation.....	7
2.2 Ratios / indicateurs financiers	7
2.2.1 Taux de couverture des recettes affectées	7
2.2.2 Degré de couverture des charges (annexe 1).....	13
2.2.3 Degré d'autofinancement (annexe 1)	13
2.2.4 Quotité d'investissement (annexe 1)	13
2.2.5 Investissements nets par habitant (annexe 1)	13
2.2.6 Capacité d'autofinancement (annexe 1)	14
2.2.7 Intérêts de la dette (annexe 1).....	14
2.2.8 Taux d'endettement brut (annexe 1).....	14
2.2.9 Quotité des intérêts nets (annexe 1).....	14
2.2.10 Quotité de la charge financière (annexe 1).....	14
3. Charges de fonctionnement	15
3.1 Centre par nature 30 : autorité et personnel	15
3.2 Centre par nature 31 : biens, services, marchandises.....	15
3.3 Centre par nature 32 : intérêts passifs	15
3.4 Centre par nature 33 : amortissements.....	16
3.5 Centre par nature 35 : remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.....	16
3.6 Détail des charges de fonctionnement (par nature)	18
4. Revenus de fonctionnement	19
4.1 Centre par nature 40 : impôts.....	19
4.2 Centre par nature 45 : participations, remboursements de collectivités publiques.....	19
4.3 Détail des revenus de fonctionnement (par nature).....	20
5. Récapitulation comptes de fonctionnement - Comptes 2023 avec les commentaires – Bilan au 31.12.2023 – Charges et revenus par nature	21
6. Investissements du patrimoine administratif.....	22
7. Analyse péréquation de la commune de Forel (Lavaux)	23
8. Rapport de l'auditeur sur les comptes	24
9. Conclusions.....	25

Madame La Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales en vigueur :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), article 93 c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), article 34,
- du Règlement du 6 novembre 2014 du Conseil communal de Forel (Lavaux), article 92,

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023.

1. Exercice 2023

Le préavis municipal N° 8-2022 concernant le budget de fonctionnement pour l'année 2023, voté par le Conseil communal le 16 décembre 2022, mettait en évidence un excédent de charges de **CHF 68'487.70** (solde de fonctionnement), après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve.

L'examen des comptes vous permettra de constater que le résultat final laisse apparaître un excédent de revenus de **CHF 32'114.54**. Ce résultat positif montrait, après amortissements obligatoires et prélèvements/attribution aux fonds de réserve (160, 460 et 810) un excédent de revenus de CHF 682'114.54, ce qui a permis de provisionner CHF 650'000.00.

Le total des charges d'exploitation (sans les centres par nature 38, 39 et 331 amortissements obligatoires du patrimoine administratif) se monte à CHF 8'951'866.19 et celui des revenus d'exploitation (sans les centres par nature 48 et 49) à CHF 10'213'204.16. L'excédent de revenus de **CHF 1'261'337.97** représente la marge d'autofinancement.

Cl. Nature	Op. Désignation	Comptes 2023
4	+ Total des revenus de fonctionnement	10'552'024.38
3	- Total des charges de fonctionnement	10'519'909.84
	= SOLDE DE FONCTIONNEMENT	32'114.54
48	- Prélèvements sur les réserves (sans les domaines autofinancés 481)	77'400.00
49	- Imputations internes (revenus)	212'919.68
424/330-	-/+ Gains comptables / Moins-values comptables	66'508.97
332	+ Amortissements supplémentaires	0.00
333	+ Amortissements du découvert	0.00
38	+ Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés 381)	650'000.00
39	+ Imputations internes (charges)	212'919.68
	= SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE	538'205.57
330	+ Amortissements du patrimoine financier	66'508.97
331	+ Amortissements du patrimoine administratif	699'722.80
481	- Prélèvements sur les réserves (domaines autofinancés)	48'500.54
381	+ Prélèvements sur les réserves (domaines autofinancés)	5'401.17
	= MARGE D'AUTOFINANCEMENT	1'261'337.97
60 à 67	+ Recettes d'investissements	2'032'391.45
50 à 58	- Dépenses d'investissements	2'866'160.57
	= SOLDE FINANCIER	427'568.85

Le tableau de flux de trésorerie présenté ci-après est une confrontation des recettes (augmentation des liquidités) et des dépenses (réduction des liquidités) au cours de la période.

Ce décompte indique d'où proviennent les liquidités et comment elles sont dépensées.

Ce tableau se compose de trois parties :

Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle

Ce sont les recettes et les dépenses de l'activité d'exploitation. La base de calcul est constituée en principe par le compte de fonctionnement.

Il indique dans quelle mesure cette activité permet à la Commune de dégager davantage de trésorerie. L'apport de trésorerie pourra servir à financer ses activités d'investissement ou de placement, à réduire le montant de ses emprunts ou à accroître ses liquidités et ses placements à court terme.

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement

Ce sont des recettes et des dépenses qui découlent de l'acquisition et de l'aliénation des actifs immobilisés.

Ce flux de trésorerie est souvent négatif pour les collectivités publiques. L'importance du flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle par rapport à celui provenant de l'activité d'investissement revêt un intérêt particulier dans la mesure où il indique si les investissements consentis pendant la période considérée ont pu être financés par les ressources propres de la collectivité.

Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement

Ce sont les recettes et les dépenses qui découlent des variations dans les engagements financiers.

Le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement renseigne sur l'évolution des engagements à termes de la collectivité publique vis-à-vis de ses créanciers.

Le solde des parties représente **la variation des liquidités** au cours de la période considérée.

	Année 2023
	Montant en CHF
+ Excédent de revenus du compte de résultats	32'114.54
+ Amortissements du patrimoine administratif et des contributions d'investissement	699'722.80
+ Attributions à des comptes du capital propre	655'401.17
- Prélèvements sur des comptes du capital propre	-125'900.54
+/- Activation de prestations propres	0.00
+/- Correction de valeur de placements	0.00
+/- Augmentation / Diminution des créances	126'889.15
+/- Augmentation / Diminution des actifs de régularisation	-147'753.75
+/- Augmentation / Diminution des engagements courants	-476'486.38
+/- Augmentation / Diminution des provisions à court terme	0.00
+/- Augmentation / Diminution des passifs de régularisation	32'581.24
+/- Augmentation / Diminution des financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	796'568.23
+ Remboursements de prêts et de participations	0.00
+ Contributions acquises	2'032'391.45
+ Contributions à redistribuer	0.00
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	2'032'391.45
- Immobilisations corporelles	-2'866'160.57
- Prêts et participations	0.00
- Propres contributions d'investissement	0.00
- Contributions d'investissement redistribuées	0.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-2'866'160.57
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-833'769.12

+ Diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à court terme)	0.00
- Augmentation des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à long terme)	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	-833'769.12
+ Augmentation des engagements financiers à court terme	385'000.00
- Remboursement d'engagements financiers à court terme	-610'000.00
+ Augmentation des engagements financiers à long terme	1'425'000.00
- Remboursement d'engagements financiers à long terme	-671'335.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	528'665.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME (FTO) + (FTI+P) + (FTF)	491'464.11

Contrôle si OK

Disponibilité des liquidités	au 01.01	370'733.24
Disponibilité des liquidités	au 31.12	<u>862'197.35</u>
		491'464.11

Cpte 910 Caisse, CCP, Banques	au 01.01	181'082.24
Cpte 912 Placements		189'650.00
Cpte 915 Titres		1.00
		<u>370'733.24</u>

Cpte 910 Caisse, CCP, Banques	au 31.12	672'546.35
Cpte 912 Placements		189'650.00
Cpte 915 Titres		1.00
		<u>862'197.35</u>

2. Analyse rétrospective de la Commune

2.1 Présentation

Dans un environnement en forte mutation (péréquation ; accueil de la petite enfance ; besoins d'investissement ; gestion de la dette), la gestion d'une collectivité publique se révèle être permanente et continue.

Une commune se doit de disposer de sources d'informations financières fiables et pertinentes, car les décisions prises aujourd'hui déploieront leurs effets sur une ou plusieurs décennies.

Afin d'analyser la situation de manière globale, une série de ratio est présentée ci-après. Les chiffres-clés à dégager de la comptabilité sont les suivants :

Abréviation	Nom	Numéro comptabilité
RC	revenus courants	4 – 48 – 49
CHC	charges courantes	3 – 331 – 332 – 38 – 39
MA	marge d'autofinancement	RC – CHC
IN	investissements bruts	50 à 58
DIN	dépenses d'investissements nets	(50 à 58) – (60 à 67)
INTB	intérêts bruts	32
INTN	intérêts nets	32 – (420 à 423)

2.2 Ratios / indicateurs financiers

2.2.1 Taux de couverture des recettes affectées

On parle de financements spéciaux (ou de recettes affectées) lorsque, sur la base de dispositions législatives ou réglementaires, des recettes particulières sont totalement ou partiellement affectées à l'exécution d'une tâche publique.

Les services des eaux, de l'épuration, de la gestion des déchets et la taxe de séjour pour la Commune de Forel (Lavaux), sont soumis au principe d'équivalence qui, en pratique, est connu sous le nom de l'utilisateur-payeur.

En d'autres termes, il s'agit de restituer certains principes du marché dans la gestion des finances publiques locales, en établissant un rapport direct entre les personnes qui bénéficient du service et ceux qui le paient. Un prix dit "public", sous forme de taxe ou de contribution causale.

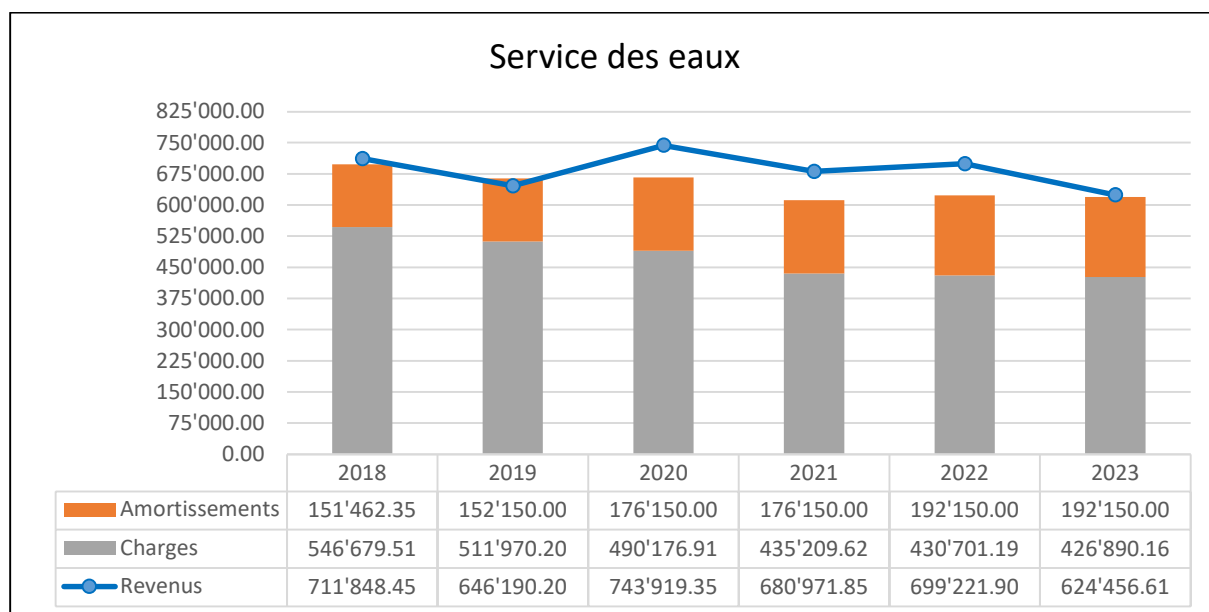
Provision

Service des eaux

Compte

9280.2

Année	Attribution	Prélèvement	Total
Solde initial (reprise)	108'397.35	0.00	108'397.35
2012	115'381.40	0.00	115'381.40
2013	129'914.20	0.00	129'914.20
2014	127'588.02	0.00	127'588.02
2015	14'563.66	-67'204.25	-52'640.59
2016	0.00	-126'432.90	-126'432.90
2017	0.00	-123'816.43	-123'816.43
2018	13'706.59	0.00	13'706.59
2019	0.00	-17'930.00	-17'930.00
2020	77'592.44	0.00	77'592.44
2021	69'612.23	0.00	69'612.23
2022	76'370.71	0.00	76'370.71
2023	5'401.17	0.00	5'401.17
Solde final	738'527.77	-335'383.58	403'144.19

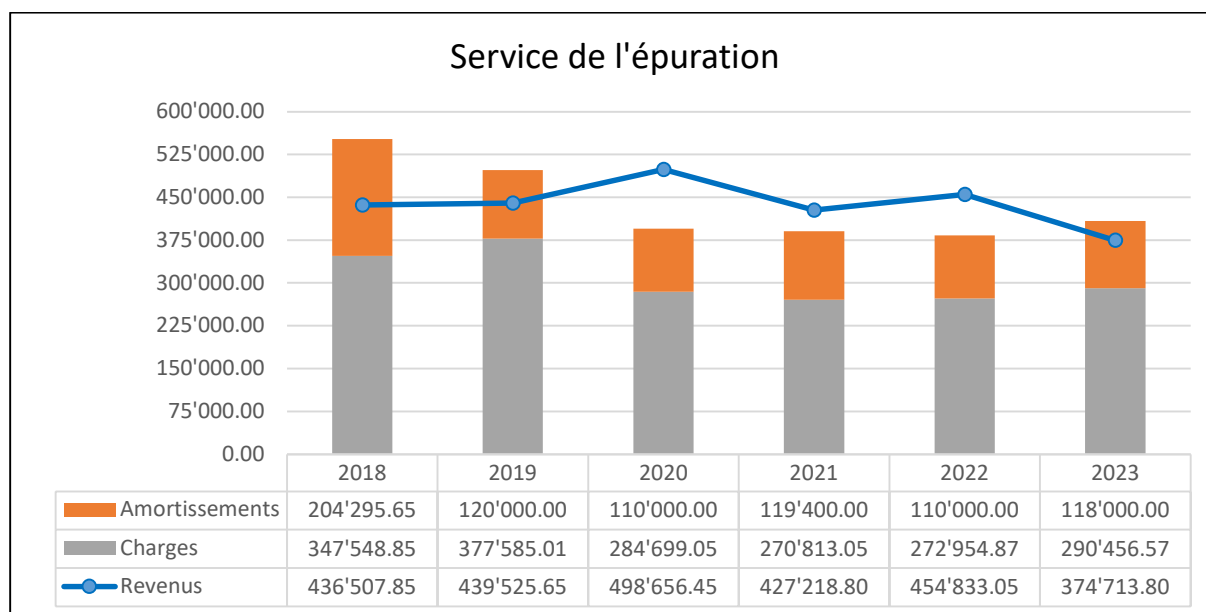


Provision

Service de l'épuration

Compte **9280.3**

Année	Attribution	Prélèvement	Total
Solde initial (reprise)	418'554.73	0.00	418'554.73
2012	192'174.60	0.00	192'174.60
2013	191'680.48	0.00	191'680.48
2014	172'699.29	0.00	172'699.29
2015	168'122.44	-457'994.10	-289'871.66
2016	82'409.63	0.00	82'409.63
2017	0.00	-46'084.40	-46'084.40
2018	0.00	-115'336.65	-115'336.65
2019	0.00	-58'059.36	-58'059.36
2020	103'957.40	0.00	103'957.40
2021	46'405.75	-9'400.00	37'005.75
2022	71'878.18	0.00	71'878.18
2023	0.00	-33'436.32	-33'436.32
Solde final	1'447'882.50	-720'310.83	727'571.67

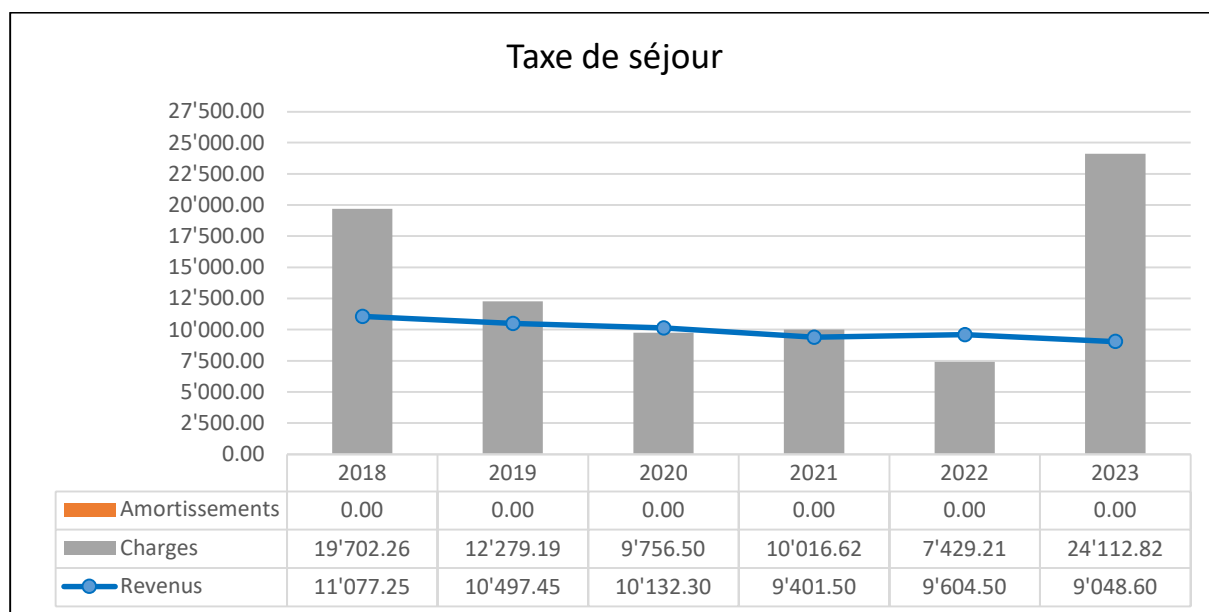


Provision

Taxe de séjour

Compte **9280.4**

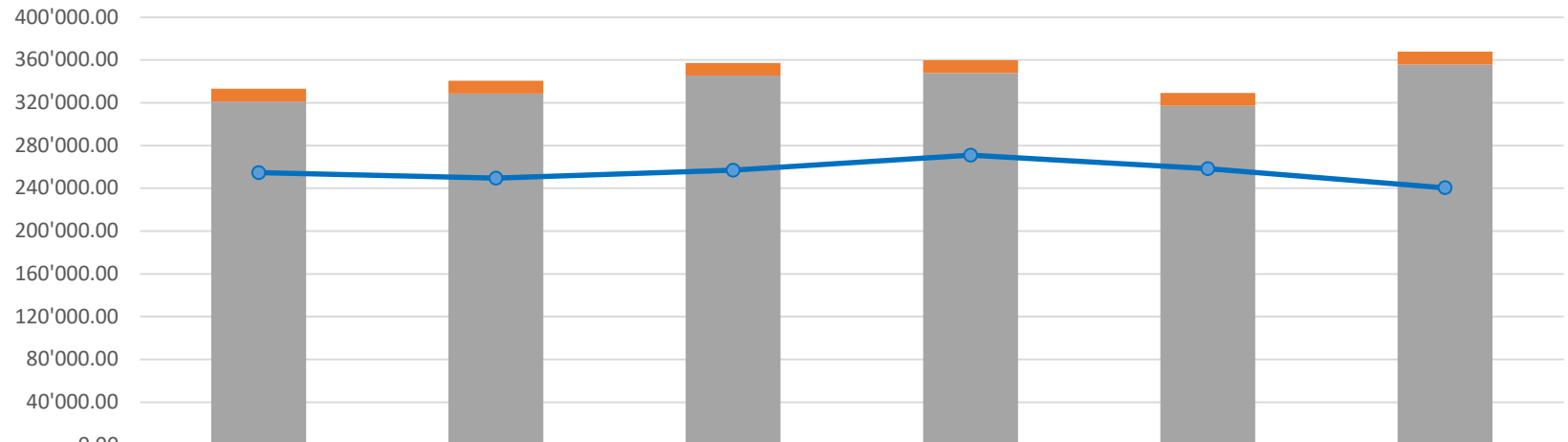
Année	Attribution	Prélèvement	Total
Solde initial (reprise)	85'967.75	0.00	85'967.75
2012	9'066.70	-64'897.35	-55'830.65
2013	6'384.91	0.00	6'384.91
2014	5'958.10	0.00	5'958.10
2015	6'785.32	0.00	6'785.32
2016	0.00	-16'200.15	-16'200.15
2017	0.00	-2'283.70	-2'283.70
2018	0.00	-8'625.01	-8'625.01
2019	0.00	-1'781.74	-1'781.74
2020	375.80	0.00	375.80
2021	0.00	-615.12	-615.12
2022	2'175.29	0.00	2'175.29
2023	0.00	-15'064.22	-15'064.22
Solde final	116'713.87	-109'467.29	7'246.58



Gestion des déchets

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Comptes 45 Revenus	254'704.02	249'457.42	257'003.51	271'049.33	258'314.20	240'621.96
Compte 451.3311 Amortissements	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00
Comptes 45 Charges	321'138.24	328'717.45	345'356.20	347'907.55	317'138.04	355'866.79
Différence entre Revenus et Charges	-78'434.22	-91'260.03	-100'352.69	-88'858.22	-70'823.84	-127'244.83
Total des charges pour la gestion des déchets urbains	333'138.24	340'717.45	357'356.20	359'907.55	329'138.04	367'866.79
./ 450.4360 (déchets industriels)	-39'200.80	-36'148.95	-34'656.40	-37'114.65	-35'526.50	-32'527.90
./ 451.4362 (produits de récupération)	-21'911.80	-18'613.95	-15'291.85	-28'762.55	-28'173.75	-15'797.62
./ 451.4354 (ventes diverses)	-3'371.15	-3'260.90	-3'136.15	-1'965.60	-1'883.85	-1'630.75
= Coût net pour la gestion des déchets urbains	268'654.49	282'693.65	304'271.80	292'064.75	263'553.94	317'910.52
./ 450.4343 Ristourne taxe au sac	-73'816.97	-75'832.17	-84'744.10	-83'508.73	-74'350.45	-73'425.59
Taux de couverture par les taxes à la quantité	27.48%	26.82%	27.85%	28.59%	28.21%	23.10%
Couverture à atteindre (art. 30a, al. 2 LGD)	40.00%	40.00%	40.00%	40.00%	40.00%	40.00%
Ecart	12.52%	13.18%	12.15%	11.41%	11.79%	16.90%
./ 450.4342 Taxe forfaitaire	-116'403.30	-115'601.45	-119'175.01	-119'697.80	-118'379.65	-117'240.10
./ 450.4343 Ristourne taxe au sac	-73'816.97	-75'832.17	-84'744.10	-83'508.73	-74'350.45	-73'425.59
Total	-190'220.27	-191'433.62	-203'919.11	-203'206.53	-192'730.10	-190'665.69
Taux de couverture par les taxes sur les déchets urbains	70.80%	67.72%	67.02%	69.58%	73.13%	59.97%
Couverture à atteindre (arts. 32a, al. 1 LPE et 30a, al. 1 LGD)	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Ecart	29.20%	32.28%	32.98%	30.42%	26.87%	40.03%

Gestion des déchets



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Compte 451.3311 Amortissements	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00
Comptes 45 Charges	321'138.24	328'717.45	345'356.20	347'907.55	317'138.04	355'866.79
Comptes 45 Revenus	254'704.02	249'457.42	257'003.51	271'049.33	258'314.20	240'621.96

2.2.2 Degré de couverture des charges (annexe 1)

Cet indicateur renseigne sur l'état du compte de résultat. Il permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants permettent de couvrir les charges courantes.

$$\frac{RC}{CHC \text{ (sans 331)}} \times 100$$

Moyenne mobile sur 3 ans

La valeur « idéale » de l'indicateur devrait être d'environ 100% sur une période de plusieurs années. Un résultat inférieur à 100% signifierait que la collectivité vit au-dessus de ses moyens : ses revenus sont insuffisants ou ses charges sont trop élevées.

2.2.3 Degré d'autofinancement (annexe 1)

Ce ratio est primordial car il renseigne sur la part des investissements nets que la collectivité peut financer par ses propres ressources grâce à son autofinancement, sans avoir recours à l'emprunt.

$$\frac{MA}{DIN} \times 100$$

Moyenne mobile sur 5 ans

Un résultat inférieur à 100% indique que l'autofinancement provenant du fonctionnement annuel ne suffit pas à financer les investissements nets et que la collectivité doit recourir à l'emprunt. Un résultat supérieur à 100% montre que la collectivité peut financer davantage que ses investissements par ses propres ressources et réduire ainsi sa dette.

A noter qu'un amortissement annuel va permettre à la collectivité de disposer des ressources nécessaires au renouvellement de ses infrastructures.

2.2.4 Quotité d'investissement (annexe 1)

Indicateur qui jauge la politique d'investissement de la Commune. Cet indicateur s'intéresse aux investissements bruts, sans prendre en compte les contributions reçues.

$$\frac{IN}{(CHC + IN)} \times 100$$

Moyenne mobile sur 5 ans

Il s'agit de mesurer la proportion des investissements bruts et d'en définir son importance.

2.2.5 Investissements nets par habitant (annexe 1)

Ce ratio va mesurer les investissements nets par habitant de la Commune sur une moyenne mobile de 5 ans. Il exprime son résultat en francs par habitant et non en pourcentage comme pour les autres indicateurs financiers.

$$\frac{DIN}{\text{Habitants}}$$

Moyenne mobile sur 5 ans

2.2.6 Capacité d'autofinancement (annexe 1)

Lorsque les collectivités publiques dégagent une marge d'autofinancement positive, elles s'assurent la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leurs dettes. C'est d'ailleurs pour cette raison que la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissement). Elle constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

A l'inverse, un cash-flow négatif signifie que la commune dépense plus qu'elle ne perçoit de recettes et qu'elle aura besoin d'emprunter pour financer ses projets.

$$MA / RC \times 100$$

2.2.7 Intérêts de la dette (annexe 1)

Cet indicateur renseigne sur la performance de la gestion de trésorerie liée à l'intérêt et de la dette. Une bonne gestion va permettre de limiter les charges de la dette.

$$INTB / Dette brute communale \times 100$$

2.2.8 Taux d'endettement brut (annexe 1)

Ce ratio montre l'importance de la dette brute communale et des associations. Le résultat est exprimé en pourcentage, mais celui-ci peut également être interprété en une durée. Il s'agit de la durée dont la Commune a besoin pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'entier de ses revenus courants (100% = une année complète).

$$Dettes brutes communale et associations / RC \times 100$$

2.2.9 Quotité des intérêts nets (annexe 1)

La Commune a besoin de connaître la part des revenus courants qui est consacré au paiement des intérêts nets.

$$INTN / RC \times 100$$

2.2.10 Quotité de la charge financière (annexe 1)

Ce dernier ratio renseigne sur la part des revenus courants qui est utilisée par les charges d'intérêts nets et par les amortissements du patrimoine administratif. Il représente un balancier entre les décisions prises en matière de politique d'endettement (charges des intérêts nets) et la politique d'investissements (amortissements).

$$INTN + Amortissements / RC \times 100$$

Un taux élevé montre que la Commune a beaucoup investi par le passé et s'est probablement endettée afin de financer ses projets.

3. Charges de fonctionnement

3.1 Centre par nature 30 : autorité et personnel

Les changements intervenus au sein du personnel communal laissent apparaître une légère diminution des charges sociales par rapport au budget 2023.

Nature	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart / %
301	1'230'561.40	1'236'550.00	-5'988.60 / -0.48%

3.2 Centre par nature 31 : biens, services, marchandises

L'ensemble de nos comptes 2023 lié au centre par nature 31 sont en-dessous des budgets fixés pour l'année 2023 (-4.02%).

Certains facteurs qui ne sont pas maîtrisables par la Municipalité, comme la volatilité des énergies fossiles (gaz, mazout), les conditions météorologiques, les différentes crises impactent de manière significative nos comptes.

La gestion du coût de l'eau, des énergies et des combustibles a généré une des plus grandes variations de ce centre par nature 31 (-12.51%). Les achats de machines, de matériel, de containers, de compteurs, ... sont également en-dessous des budgets (-55.45%).

A contrario, les charges concernant la crise énergétique ont augmenté la nature 317 (+53.62%).

3.3 Centre par nature 32 : intérêts passifs

La Commune a su limiter les emprunts en finançant ses investissements par les liquidités courantes à disposition. Les emprunts auprès de différents acteurs financiers se montent à CHF 13'544'645.00 au 31 décembre 2023 comme le montre le tableau *Détail des emprunts à court, moyen et long termes* (annexe 2).

Plusieurs emprunts bancaires ont pu être remboursés durant l'année 2023 :

- N° de compte au bilan : 9210.2
- N° de compte au bilan : 9221.7
- N° de compte au bilan : 9221.13

Deux nouveaux emprunts à long terme avec un taux d'intérêt à 2.37% et 2.20% ont été contractés pour le financement de plusieurs préavis.

Le 87.91% de nos charges est réparti entre les intérêts des emprunts du groupe scolaire (28.53%), de la caserne (29.55%), des routes (10.15%) et du service des eaux (19.68%).

3.4 Centre par nature 33 : amortissements

Les amortissements obligatoires sur les investissements du patrimoine administratif portés à l'actif du bilan sont moins élevés que les prévisions du budget 2023 (CHF 811'912.80).

Le projet de la réfection des chemins de type améliorations foncières étape 1 est bouclé en 2023 et par conséquent sera amorti dès 2024, tout comme les préavis concernant la chaufferie des bâtiments des services et la caserne des pompiers.

L'amortissement du préavis concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie et extension du réseau d'eaux usées au lieu-dit « Les Carboles » initialement prévu en 2023 a dû être repoussé à l'année suivante.

Le détail des amortissements comptabilisés en 2023 figure dans le *Tableau des investissements* au point 6.

3.5 Centre par nature 35 : remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature 35 fait partie d'un groupe de charges qui échappe aux décisions de la Municipalité car elle est décidée par les politiques intercommunales, régionales et cantonales.

Nature	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart / %
351	1'562'556.85	1'562'201.90	354.95 / 0.02%
352	3'686'122.94	3'833'148.00	-147'025.06 / -3.99%
Total	5'248'679.79	5'395'349.90	-146'670.11 / -2.79%
En % du total	58.63%	58.99%	

351 = charges cantonales

352 = charges intercommunales (communes et associations de communes)

Le total des charges liées aux centres par nature 351 et 352 représente **58.63%** des charges totales, sans les centres par nature 38, 39 et 331 amortissements obligatoires du patrimoine administratif.

Notre participation provisoire (acomptes 2023) à la péréquation indirecte, directe et à la réforme policière est présentée au point 7. Ces acomptes se montent à CHF 1'530'752.00 et tiennent compte des éléments suivants.

Participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte)

Le montant total de la participation à la cohésion sociale prévisionnelle 2023, sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand Conseil, s'élève à CHF 796.05 millions.

Ce montant tient compte des éléments suivants :

- Comme négocié dans l'accord Canton-communes de juillet 2013, à partir de l'année 2016, seul un tiers des augmentations des montants qui composent la facture sociale par rapport à ceux de l'année 2015, sont à la charge des communes.
- Conformément à l'accord canton-communes du 25 août 2020 (Art. 19a LOF), l'allègement de la charge pour les communes s'élève à CHF 70 millions pour 2023. Cet allègement se compose, d'une part, d'un montant de CHF 42.5 millions correspondant aux frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux, qui n'entrent plus dans le périmètre de la PCS, et d'autre part de CHF 16.7 millions de charges reprises par le canton pour le financement des Agences d'assurances sociales (AAS). Pour atteindre la cible de CHF 70 millions, CHF 9.8 millions supplémentaires sont en plus retranchés de la PCS 2023.
- Selon décision du Conseil d'Etat en décembre 2021, un montant supplémentaire de CHF 25 millions est retranché au titre de l'accélération du rééquilibrage entre Canton-commune.

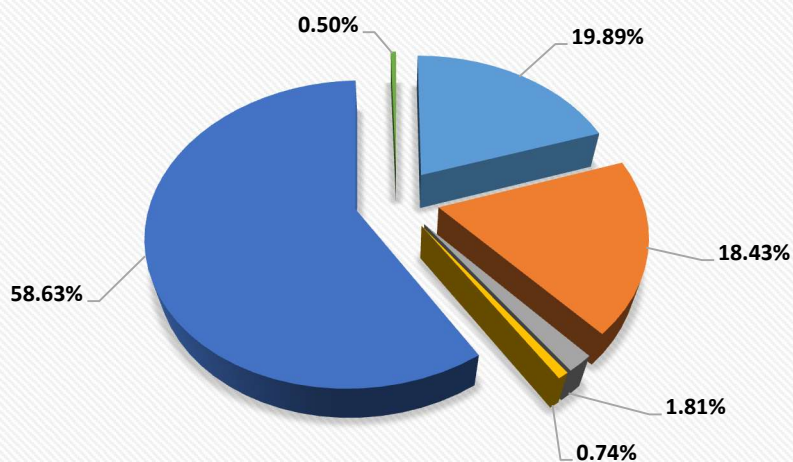
Réforme policière

Pour l'année 2023, le montant à la charge des communes s'élève à CHF 72'090'823.00. Il correspond à celui de l'année 2022 majoré de 1.5% comme le prévoit la convention signée entre le Canton et les associations faitières des communes.

3.6 Détail des charges de fonctionnement (par nature)

(sans les centres par nature 38, 39 et 331 amortissements obligatoires du patrimoine administratif)

N°	Libellé	Comptes (C) 2023		Budget (B) 2023		Ecart entre C et B 2023	
		en CHF	en %	en CHF	en %	en CHF	en %
30	AUTORITES ET PERSONNEL	1'780'703.51	19.89%	1'800'055.00	19.68%	-19'351.49	-1.09%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'649'616.06	18.43%	1'715'930.00	18.76%	-66'313.94	-4.02%
32	INTERETS PASSIFS	161'642.06	1.81%	139'890.00	1.53%	21'752.06	13.46%
33	AMORTISSEMENTS (patrimoine financier = 330)	66'508.97	0.74%	51'500.00	0.56%	15'008.97	22.57%
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIP. ET SUBVENT. A DES COLLECT. PUBL.	5'248'679.79	58.63%	5'395'349.90	58.99%	-146'670.11	-2.79%
36	AIDES ET SUBVENTIONS	44'715.80	0.50%	43'500.00	0.48%	1'215.80	2.72%
Total		8'951'866.19	100.00%	9'146'224.90	100.00%	-194'358.71	-2.17%



■	30 AUTORITES ET PERSONNEL
■	31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES
■	32 INTERETS PASSIFS
■	33 AMORTISSEMENTS (patrimoine financier = 330)
■	35 REMBOURSEMENTS, PARTICIP. ET SUBVENT. A DES COLLECT. PUBL.
■	36 AIDES ET SUBVENTIONS

4. Revenus de fonctionnement

4.1 Centre par nature 40 : impôts

Les estimations des rentrées fiscales sont toujours difficiles à planifier au vu des incertitudes liées aux marchés financiers et de la conjoncture économique et politique en Suisse. Il faut également tenir compte des différentes crises, comme la crise sanitaire COVID-19, la crise énergétique et la nouvelle guerre aux portes de l'Europe qui influencent le portemonnaie des contribuables.

L'analyse à la page 1 du *Centre par nature 40 : impôts* (annexe 3) évalue les impôts communaux des personnes physiques et morales sur une plus longue durée (2018 à 2023). Nous pouvons constater sur ces graphiques une certaine stabilité des impôts sur le revenu, sur la fortune, sur le capital et les impôts à la source. L'impôt sur le bénéfice reflète peut-être la volatilité du marché économique.

Dans l'ensemble, nos estimations budgétaires sont précises, comme nous le montre le tableau de la page 2 du document *Centre par nature 40 : impôts* (annexe 3). Nous avons une différence de -1.50% par rapport à nos budgets 2023 pour les recettes structurelles. En 2022, elle se montait à -0.47%. Ces différences proviennent principalement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (-4.50% pour 2023).

Les autres impôts analysés sont complexes à budgétiser comme le montrent les courbes de l'impôt sur les successions et donations, sur les droits de mutation et de l'impôt sur les gains immobiliers (ce dernier faisant partie du centre par nature 44). Quant à l'impôt sur les frontaliers, sa progression continue depuis 2019.

4.2 Centre par nature 45 : participations, remboursements de collectivités publiques

Tout comme pour le centre par nature 35, les décomptes définitifs de la péréquation sont présentés au point 7 (différence entre acomptes et décomptes). Ci-après, les principaux chiffres.

Compte	Comptes 2023	Budget 2023	
220.4520	390'716.20	0.00	décompte définitif 2022
220.4521	1'011'832.00	1'011'832.00	acomptes 2023
<u>220.4522</u>	<u>338'143.00</u>	<u>338'143.00</u>	acomptes 2023
Total	1'740'691.20	1'349'975.00	

Les autres principaux remboursements de ce centre 45 proviennent des comptes suivants.

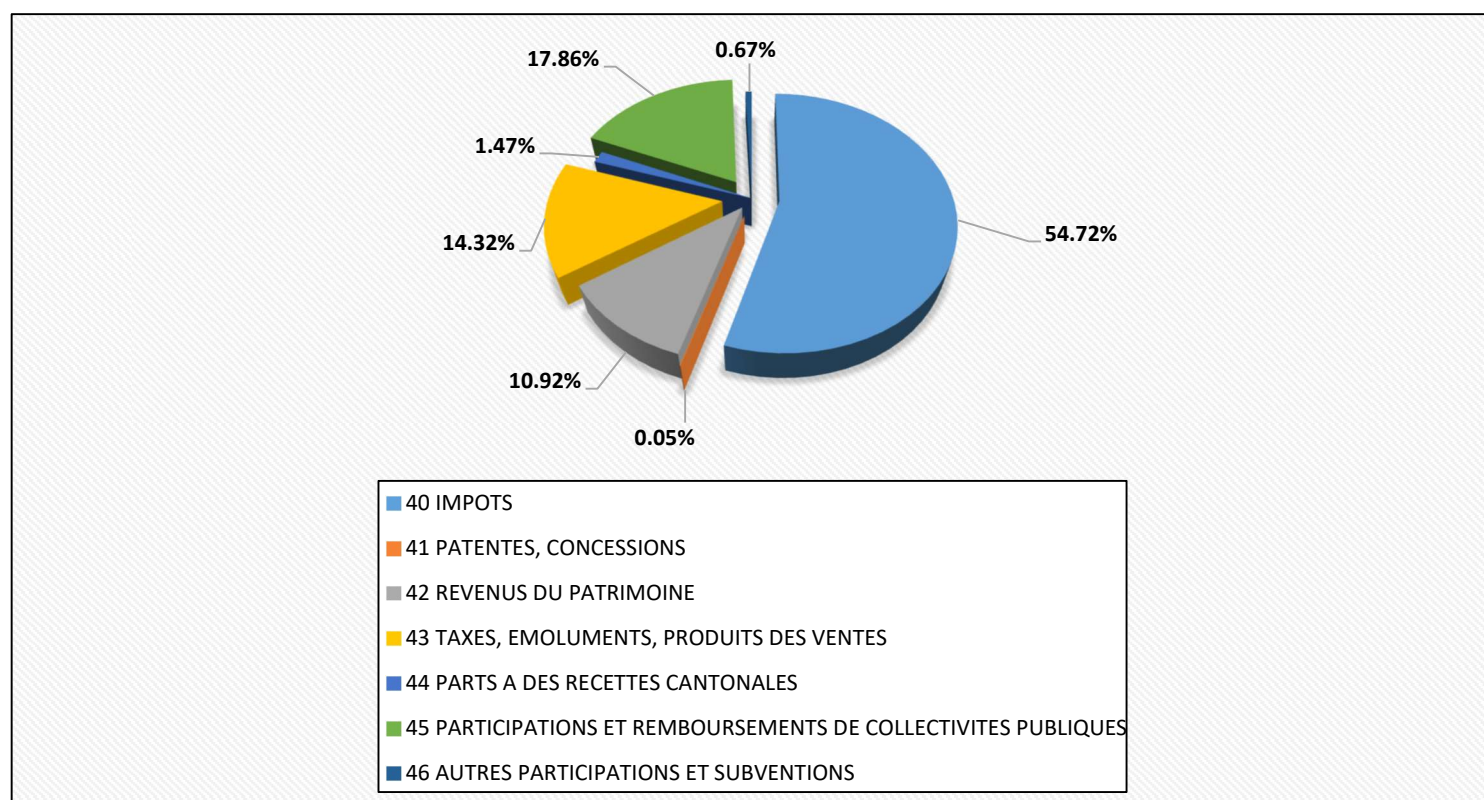
Compte	Comptes 2023	Budget 2023	
210.4510	20'945.43	25'000.00	décompte RFFA 2023
320.4518	45'974.00	15'000.00	subventions du Canton de Vaud *
470.4516	13'226.10	0.00	subventions du Canton de Vaud *
<u>660.4515</u>	<u>3'059.50</u>	<u>0.00</u>	redistribution excédent
Total	83'205.03	40'000.00	

* Subventions pour la création et l'entretien des peuplements riches en chênes, pour les soins aux jeunes peuplements, pour l'entretien des berges et ruisseaux, pour l'évacuation des barrages de castors

4.3 Détail des revenus de fonctionnement (par nature)

(sans les centres par nature 48 et 49)

N°	Libellé	Comptes (C) 2023		Budget (B) 2023		Ecart entre C et B 2023	
		en CHF	en %	en CHF	en %	en CHF	en %
40	IMPOTS	5'588'341.50	54.72%	5'659'100.00	57.43%	-70'758.50	-1.27%
41	PATENTES, CONCESSIONS	5'093.00	0.05%	3'000.00	0.03%	2'093.00	41.10%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	1'115'054.20	10.92%	1'067'680.00	10.83%	47'374.20	4.25%
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	1'462'262.98	14.32%	1'546'800.00	15.70%	-84'537.02	-5.78%
44	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	150'084.50	1.47%	132'000.00	1.34%	18'084.50	12.05%
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	1'823'896.23	17.86%	1'389'975.00	14.10%	433'921.23	23.79%
46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	68'471.75	0.67%	56'000.00	0.57%	12'471.75	18.21%
Total		10'213'204.16	100.00%	9'854'555.00	100.00%	358'649.16	3.51%



5. Récapitulation comptes de fonctionnement - Comptes 2023 avec les commentaires – Bilan au 31.12.2023 – Charges et revenus par nature

6. Investissements du patrimoine administratif

7. Analyse péréquation de la commune de Forel (Lavaux)

8. Rapport de l'auditeur sur les comptes

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)


Vu le préavis municipal n° 1-2024 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023,
2. d'accepter les comptes et bilan de l'année 2023 de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.

Au nom de la Municipalité de Forel (Lavaux)

Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2024.

Municipal responsable : M. Bernard Perret, Syndic.

Annexes :

1. Indicateurs financiers
2. Détail des emprunts à court, moyen et long termes
3. Centre par nature 40 : impôts